

Avis d'achèvement relatif à un projet de catégorie B

Évaluation environnementale de portée générale concernant les activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines

Autorisation de prélever un échantillon en vrac et autorisation d'aliéner relativement au projet Miller

Le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) a achevé l'évaluation environnementale de portée générale concernant la proposition de Northstar Gold Corp de prélever un échantillon en vrac du substratum rocheux aux fins d'analyse de la teneur en minéraux, notamment en or, et d'aliéner les produits de l'analyse de la teneur en minéraux.

L'évaluation, la consultation et l'examen relatifs à ce projet de catégorie B ont été réalisés conformément aux directives énoncées dans le document *Class Environmental Assessment for MNDM's Activities under the Mining Act (Class EA)*. Cette publication hautement spécialisée est disponible en anglais seulement en vertu du règlement 441/97 qui en exempte l'application de la *Loi sur les services en français*.

Le permis autorisant l'échantillonnage en vrac a été distribué aux organismes compétents et aux groupes autochtones touchés et a été affiché au Registre environnemental de l'Ontario pour obtenir les commentaires du public.

Le MRNF a fait des commentaires au sujet des permis de travail dont pourrait avoir besoin le promoteur, des politiques à respecter concernant l'établissement de camps sur le terrain et du remorquage de matériaux et de l'exécution de travaux pendant la nuit, entre le 1^{er} septembre et le 15 juin, à proximité du plan d'eau situé tout près.

Historiquement, ce site a fait l'objet d'activités d'exploration, dont le forage et l'exploitation de plusieurs puits d'exploration depuis 1915. De plus, certains endroits sur le site ont déjà fait l'objet de travaux de décapage. La réhabilitation du site est régie par les normes provinciales en vertu du Règl. de l'Ont. 308/12.

Aucun commentaire n'a été reçu.

Le MDNM délivrera le permis d'exploration autorisant l'exécution des activités d'échantillonnage en vrac.

Approuvé par :

Copie originale signée par Gordon MacKay

Gordon MacKay
Direction de l'exploitation des minéraux et de la gestion des terrains miniers
933, chemin du lac Ramsey, étage B6, Sudbury ON P3E 6B5
705 670-5784 (tél.), 705 670-5803 (télééc.), gordon.mackay@ontario.ca

le 24 octobre 2016

Copie :

- consignée au dossier de projet
- affichée sur le site Web consacré aux évaluations environnementales de portée générale
- envoyée à la coordonnatrice / au coordonnateur des évaluations environnementales, Unité du soutien stratégique, ministère du Développement du Nord et des Mines
- envoyée à la directrice régionale / au directeur régional, bureau régional, ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
- envoyée à la superviseuse régionale / au superviseur régional, bureau régional, ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique
- envoyée à la directrice / au directeur, Direction des autorisations environnementales, ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique